

inf'ohgpi



Brève
juin 2010

Entreprises d'application et Fabricants de peinture et revêtements anticorrosion

Rubrique : Espace privé

Cette Brève a pour objet de vous informer que l'Espace Privé est désormais accessible sur le site OHGPI.com à tout adhérent inscrit.

Rappel du contenu de l'Espace Privé

L'Espace privé permet d'accéder à tout ou partie des registres créés, qui sont au nombre de sept et dont les contenus sont rappelés ci-dessous :

1. Brèves
2. Conseils et AGO : procès verbaux de nos conseils d'Administration et Assemblées Générales
3. Gestion des Homologations : informations spécifiques concernant la gestion des homologations. Elles concernent principalement les Superviseurs et Initiateurs.
4. Doctrine Technique : règles décidées collégalement par notre Conseil d'Administration constituant la Doctrine technique de l'OHGPI.
5. Commissions techniques : comptes-rendus des travaux menés sous l'autorité de l'OHGPI ou avec sa participation.
6. Normalisation : comptes rendus, notes, mémos, extraits de normes en cours de débats, c'est à dire tous les éléments vous permettant de vous tenir informés de ces travaux susceptibles d'avoir, à terme, un impact sur votre façon de travailler, et recueillir vos avis dont nous avons besoin pour défendre vos intérêts.
7. Presse : articles de presse sur vos métiers.

Tous ces registres seront enrichis progressivement au fil de l'eau et vous serez tenus informés régulièrement des ajouts de documents.

Conditions d'accès à l'Espace privé

L'accès à l'Espace privé est réservé exclusivement à nos adhérents.

Pour accéder à cet Espace, il faut, au préalable, que la Direction de votre entreprise ait transmis, à l'OHGPI, le document « Fiche signalétique Adhérents – Accès aux espaces privés » rempli et signé par le Dirigeant. Ce document précisera, pour chacun des collaborateurs autorisés, les espaces auxquels il peut accéder.

Lors de votre première visite sur le site, vous aurez à faire une demande d'inscription.

Dans un délai de 3 jours, si votre demande est conforme aux informations de la fiche signalétique de votre entreprise, votre inscription sera validée avec les autorisations prévues par cette même fiche.

Vous recevrez un message vous informant de votre enregistrement avec rappel de votre identifiant et de votre mot de passe.

Vous aurez alors accès aux registres vous concernant.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés d'accès.

Vos avis sur tous sujets nous intéressent : adressez-nous vos observations.

tél : 01 58 05 07 57 • fax : 01 56 68 00 48 • e-mail : info@ohgpi.com • site : www.ohgpi.com

Faisons évoluer et connaître ensemble la haute technologie de nos professions.